REPUBLIQUE DU TCHAD
****
PRIMATURE
****
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENTSUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
****
SECRETARIAT D'ETAT A L'ENSEIGNEMENTSUPERIEUR, A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE
****
SECRETARIAT GENERAL

UNITE - TRAVAIL – PROGRES
****

وحدة – عمل – تقدم

جمهوريـــــــة تشـــــــــــــاد
****
رئاســـــــــة الـــــــــــــوزراء
****
وزارة التعليـم العالـي والبحث العلمـي و التكوين المهني
****
أمانة الدولة في التعليم العالي والبحث العلمـي و التكوين المهني
****
الأمانة العامة

CIRCULAIRE N°002/PR/PM/MESRSFP/SE/SG/2026

Relative à la deuxième campagne de bourses de mobilité dans le cadre du Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur (PRODEST)

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle

A

- **Messieurs les Présidents d'Universités ;**
- **Messieurs les Directeurs Généraux d'Instituts nationaux ;**
- **Messieurs les Directeurs Généraux des Ecoles Normales Supérieures ;**
- **Monsieur le Directeur Général du Centre National de Recherche pour le Développement.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur (PRODEST), financé par l'État tchadien et la Banque Islamique de Développement (BID), il est ouvert, au titre de l'année académique 2025-2026, la deuxième campagne de bourses de mobilité destinées à soutenir les recherches doctorales.

A cet effet, j'instruis les responsables des établissements d'enseignement supérieur public de transmettre, au Secrétariat Général du Ministère la liste des assistants doctorants de leurs institutions respectives répondant aux critères suivants :

- être fonctionnaire ou contractuel de l'Etat ;
- être régulièrement inscrit en thèse;
- ne pas figurer sur les arrêtés de la campagne 2025.

Les listes doivent parvenir au Secrétariat Général au plus tard le 02 juin 2026. Cependant, ces listes ne sauraient être considérées comme listes des boursiers sélectionnés. Elles représentent uniquement une base de données des assistants doctorants potentiellement candidats et destinées à faciliter la vérification et l'analyse des dossiers de candidature en ligne par le comité de sélection des boursiers. Les conditions de candidature et la date de dépôt en ligne seront communiquées ultérieurement par voie de communiqué.

Je vous demande de veiller à la stricte application de la présente circulaire, à laquelle j'attache du prix.

Ndjamena, le 28 MAI 2026

Dr SITACK YOMBATINA